



ANCIENNES ÉGLISES PAROISSIALES DE MONTRÉAL
(Suite)

L'une des principales objections—pour ne pas dire la principale—était que la terre de Jean de Saint-Père se trouvait au milieu de la montée, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame. Le séminaire désirait que l'église s'élevât sur la hauteur même ; c'était en prévision de cela que la rue Notre-Dame avait reçu ce nom de la part de M. Dollier de Casson.

Les paroissiens se réunirent de nouveau, le 6 juin 1672, pour s'entendre sur le choix d'un site ; ils s'entendirent pour demander au séminaire le terrain nécessaire pour bâtir la future église, qui devait avoir cent pieds de long et lui assurer une certaine dépendance.

M. Dollier de Casson, au nom des Sulpiciens, offrit des terrains achetés par eux de Nicolas Godé et de Jacques LeMoyne, situés en arrière de leur séminaire (entre Urbain-Tessier Lavigne et Jean Desroches), et outre ces terrains une somme de mille livres tournois, pendant trois ans ; ce dernier don était de M. de Bretonvilliers.

A une nouvelle réunion des habitants, tenue le 19 juin, ces conditions furent acceptées, et on nomma François Bailli, maître-maçon, comme directeur des travaux.

Le lendemain, tel que convenu, M. Dollier donna le terrain nécessaire, et le 21 on commença le creusage pour jeter les fondations.

Le 29 juin, après les vêpres, on se rendit en procession au site de la future église, et M. Dollier y planta une croix. Le lendemain, à l'issue de la grand-messe, on se rendit de nouveau processionnellement au même endroit, pour poser les premières pierres de l'édifice. Le curé, l'abbé Gilles Perot, étant absent, M. Dollier le remplaça à la bénédiction des pierres. Chacune d'elles portait l'inscription suivante gravée sur une plaque :

A Dieu très bon, très grand, et à la bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de la Purification
D. O. M.

et
Beate Mariæ Virginis, sub titulo Purificationis

L'église fut mise sous le vocable de la Purification, parce que c'est ce jour-là que MM. Olier et de la Dauversière reçurent leurs vœux sur la fondation de Villemarie.

Chacune des pierres portait aussi les armoiries des personnes qui devaient les poser.

« La première, dit un écrivain, fut placée au milieu du rond-point de l'église, par M. Daniel de Rémuy, chevalier, seigneur de Courcelles, gouverneur-général du Canada.

« La deuxième devait être posée par M. Jean Talon, conseiller du roi et intendant de la justice, dont les noms avaient été gravés d'avance ; mais n'ayant pu se rendre ce jour-là à Villemarie, il fut remplacé dans la cérémonie par M. Philippe de Carion, lieutenant de M. de la Motte Saint-Paul. Elle fut posée dans l'angle droit de la première chapelle.

« La troisième pierre fut posée dans l'angle droit de la seconde chapelle, par M. François-Marie Perrot, chevalier, seigneur de Sainte-Geneviève, gouverneur de Montréal.

« La quatrième, dans l'angle gauche de la première chapelle, par M. Dollier de Casson, au nom de M. de Bretonvilliers.

« La cinquième enfin, dans l'angle gauche de la seconde chapelle, par Mlle Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital.

La Hontan, dans une lettre écrite de Montréal, le 15 mars 1684, après avoir parlé des diverses maisons de la ville, ajoute : « Leur église n'est pas moins superbe. Elle est bâtie sur le modèle de Saint-Sulpice de Paris, et l'autel est pareillement isolé. »

Les prêtres du séminaire, pour terminer cette église, décidèrent de démolir l'ancien fort de Villemarie, qui tombait en ruines, afin d'en employer les matériaux au nouvel édifice. Mais on changea ensuite d'idée : les derniers vestiges de ce fort ne disparurent qu'en 1682 ou 1683.

Pour bâtir ce temple, les paroissiens avaient été cotisés, mais bientôt on vit que les cotisations n'étaient pas suffisantes ; alors on décida de tenir une assemblée, qui eut lieu le 26 janvier 1676, dans la chapelle de l'Hôpital. A cette assemblée, on résolut de faire une collecte dans l'île ; cette collecte rapporta deux mille sept cents livres.

Le 10 juin 1725, vu qu'on n'avait pas assez d'argent pour terminer la tour avant l'hiver, qui pouvait être détériorée par le froid, on se décida à emprunter de l'argent.

M. Pierre Latour, fondeur, prend un engagement avec le séminaire, le 12 juin 1728, par lequel il promet de fonder une cloche du poids de 1,200 livres, pourvu que le curé lui fournisse les matériaux nécessaires et lui accorde une somme de 400 livres pour la fonte de cette cloche, et, de plus, une pension de quinze francs par mois jusqu'à ce qu'elle soit fondue. Ces conditions furent acceptées.

Le 9 mai 1751 (Jeudi Saint), la quête de la grand-messe et l'offrande du pain béni furent destinées, à la décoration de la chapelle de Saint-Amable.

Dans les notes d'un écrivain qui a gardé l'anonyme, on lit ce qui suit concernant l'église paroissiale :

« 1657.—Le jour de la Présentation au temple, les colons donnèrent à l'église Notre-Dame plus de 1,106 livres ; le major Closse en donna 250 et 300 après ; et le lendemain de la fête de la Conception, les colons firent un nouveau don de plus de 700 livres.

« 1659, 6 janvier.—Promesse du sieur Lambert Closse de fournir pour la bâtisse de l'église paroissiale, pour la somme de cents francs de travail, auquel il est obligé par une gageure faite contre le sieur Fobar ; en outre dix minots de froment. 50 francs ont été reçus pour les dix minots. Gilles Lauzon.

« 1662, 16 août.—M. de Maisonneuve, gouverneur de l'île de Montréal, concède à la fabrique, pour bâtir une église paroissiale, quatre arpents de terre, joignant la commune d'un côté, et de l'autre côté la terre de feu Nicolas Godé, menuisier, d'un bout à la concession de messieurs les prêtres de la communauté de Montréal, et d'autre bout au chemin qui passe joignant la concession de St-André, dont deux arpents appartenant à Nicolas Godé, menuisier, un arpent à Nicolas Godé, son fils, charpentier, et un arpent à défunt Jean de Saint-Père, son gendre.

« 1662, 21 septembre.—Cession par F. Ducharme et son épouse de deux arpents de terre aux environs, en faveur de l'église, moyennant la somme de vingt-trois livres, et un pot de vin.

« 1663, 16 août.—Constitution de trente-deux livres et dix sols de rente, au profit de la fabrique, par Jacques Millot dit Laval et Jeanne Hébert, son épouse.

« 1665, 21 septembre.—Constitution de onze livres et deux sols de rente perpétuelle au profit de la fabrique, par François Bailli dit Lafleur ; sera payé par chaque particulier qui les prendra, somme de vingt-six livres pour la façon. » (1).

Plus tard, le portail de cette église servit à l'église des Récollets, après que cette dernière eût été réparée (1845). Le baldaquin de l'autel fut donné à Notre-Dame de Bonsecours où il y demeura jusqu'aux dernières réparations de cette chapelle. Ces ouvrages étaient dus à M. Louis Quevillon, de Saint-Vincent de Paul, ouvrier très habile. Un de ses élèves, M. Paul Rollin, de Longueuil, fit la statue de la sainte Vierge, placée au-dessus du maître autel (2).

En 1713, l'organiste de Notre-Dame, M. Dubuisson, recevait cent livres par année.

Pour le même emploi, on donnait au sieur Caron,

(1) La chapelle du fort servit au culte de 1642 à 1656 ; celle de la rue Saint-Paul, de 1656 à 1678 ; et enfin l'église de la Place d'Armes, de 1678 à 1830.

(2) M. Paul Rollin était frère de M. Benjamin Rollin, avocat. Voir *Mémorial de l'éducation*, par le Dr J.-B. Meilleur.

en 1725, un capot et une veste de kazamet, de la valeur de quarante cinq livres.

M. Metghler, en 1791, est nommé organiste avec des appointements annuels de 480 francs ; plus tard, en 1816, son salaire fut porté à soixante louis, mais il était obligé de se procurer un souffleur à ses frais. Après avoir tenu l'orgue pendant quarante-deux ans, il eut pour successeur M. Brauneis.

Dans un prochain article qui contiendra un grand nombre de gravures, nous parlerons de l'église Notre-Dame actuelle.

G. H. Dumont

GRAND PANORAMA DES MODES D'ÉTÉ (Voir gravures)

No 1. — *Toilette en foulard gris à pois bleus.* Corsage drapé et croisé sur un petit plastron semblable, surmonté pas un col droit. Ceinture miss Helyett en foulard crème et velours noir, attachée par un chou derrière. Manches flottantes, à hauts poignets de foulard uni, ornées de petits galons. Jupe plate devant, ornée sur le côté et en bas par un galon, et très plissée derrière.

No 2. — *Toilette en pékin de soie crème et lilas.* Grande veste tout unie fermée devant par des cabochons lilas. Grand col officier. Manches en biais, plates, surmontées par un petit jockey lilas uni. Parements semblables, poches sur les côtés. Jupe droite, plate devant, ornée par deux petits biais dans le bas devant. Plis derrière. Petite capote de dentelle crème, entourée et ornée par des violettes de Parme.

No 3. — *Toilette en pékin de laine gris clair rayé noir, genre tailleur.* Grande jaquette, coupée en biais, avec revers habit en cachemire uni, encadrant un plastron de cachemire. Sous l'une des basques, longue et large coque en ruban gris, avec pan frangé. Manches en biais, très épaulées. Jupe plate et droite devant, garnie tout autour par un large biais de cachemire uni et très plissée derrière. Chapeau de paille à petits bords orné tout autour par une girlande de roses d'où émerge un éventail en dentelle.

No 4. — *Toilette en petite soie saumon rayé brun.* Corsage bouffant et drapé, ouvert sur un petit plastron en dentelle blanche, avec col montant, et retenu à la taille sous une ceinture miss Helyett, d'où s'échappe un pourpoint Henri II retombant sur la jupe. Manches épaulées, ornées de manchettes de dentelle. Jupe plate devant, froncée derrière, garnie dans le bas par une dentelle en baldaquin. Petite capote de dentelle, drapée sur les côtés, ornée sur le sommet et sur la nuque par des choux de dentelle, surmontés d'une aigrette.

No 5. — *Toilette en lainage beige, broché marron.* Corsage-casaque à basques doublés, ouvert sur une chemisette bouffante, en soie beau-ciel, avec petit col montant et nœud de cravate semblables. Manches bouffantes, à parements de soie bleue. Jupe toute plate, froncée derrière, dentelée dans le bas sur un haut plissé de soie bleue. Petit chapeau rond en paille beige, orné sur le sommet devant par deux ailes penchées.

Nos lecteurs voudront bien prendre note des quelques remarques suivantes qui sont faites pour leur avantage autant que pour le nôtre.

Si quelques-uns d'entre eux nous font des remises d'argent, qu'ils fassent connaître leur nom sans y manquer afin que nous puissions leur en donner crédit.

Lorsqu'on sollicite un changement d'adresse, il faut indiquer avec la nouvelle adresse celle qu'on avait auparavant, de telle façon que l'administration du journal puisse remplacer l'ancienne par la nouvelle.

En renvoyant le journal il est nécessaire de donner bien exactement son adresse, sans quoi l'envoi régulier est continué par nous, et pour cause.

L'ADMINISTRATION.